

Tableau 15-2 : Liste d'engagements faits par Taggart Miller pendant l'EE

Numéro	Composant environnemental (le cas échéant)	Engagement (Endroit où l'engagement a été pris dans la trousse de documents de l'EE)	Phase de projet
1	-	L' plan de suivi environnemental sera un document autonome dans la demande à la Plan de Suivi Environnemental. (REEE – section 14.1)	Avant les opérations
2	-	Mise en œuvre de tous les programmes requis de suivi et d'établissement de rapports sur le site. (REEE – Section 14.0 et volume IV – Section 7.0).	Construction, opérations et après-fermeture
3	Atmosphère	Optimiser les tracés des chemins du site afin de réduire au minimum le besoin d'utiliser les signaux de marche arrière. (REEE – section 11.1 et DAT n° 2)	Construction et opérations
4		Des routes pavées dans la partie nord du site. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Construction et opérations
5		Des bermes afin d'atténuer le bruit, au besoin; c.-à-d. de la face active du site d'enfouissement, entrée et routes de transport sur le site, au besoin. (REEE – section 11.1 et DAT n° 2)	Construction et opérations
6		Aire d'attente pour camions à l'intérieur du site. (REEE – Section 11.1, DAT n° 2 et DAT n° 3)	Construction et opérations
7		Maintenir la végétation existante dans la zone tampon autour du périmètre du site ou, au besoin, construire des bermes-écrans périphériques avec des plantations dessus. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Construction et opérations
8		Recevoir les matières organiques et les matériaux au CRM et au centre de tri des matériaux de C et D, à l'intérieur des bâtiments. (REEE – Section 11.1, DAT n° 2 et DAT n° 3)	Opérations
9		Des biofiltres sur la cheminée d'air depuis les installations de traitement des matières organiques et de traitement des sols contaminés aux HCP. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Construction et opérations
10		Système de collecte de la poussière formé d'un filtre à manche et d'un cyclone sur la cheminée d'air provenant des bâtiments du CTM et du centre de tri des matériaux de C et D. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Construction et opérations
11		Couverture de faible perméabilité des cellules du réacteur primaire des matières organiques et des cellules de traitement des sols contaminés aux HCP. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Opérations
12		Torchère pour la combustion des biogaz captés du traitement des matières organiques et du site d'enfouissement. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Opérations

Numéro	Composant environnemental (le cas échéant)	Engagement (Endroit où l'engagement a été pris dans la trousse de documents de l'EE)	Phase de projet
13		Approche de système de récupération des BGE à l'aide de la récupération horizontale de l'intérieur des déchets, installé au cours de la période de remblayage. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Construction et opérations
14		Lavage de pneu des camions quittant le site d'enfouissement. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Opérations
15		Placer les matériaux granulaires compactés et, au besoin, imperméabiliser les routes de construction du site fréquemment utilisées. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Construction et opérations
16		Utiliser les pratiques exemplaires de gestion habituelles pour le dé poussiérage (p. ex., recouvrir la charge des véhicules, utiliser de l'eau ou d'autres supprimeurs, etc.). (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Construction et opérations
17		Utiliser de l'équipement conforme aux normes d'émission appropriées. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Construction et opérations
18		Réduire au minimum la marche en attente des véhicules sur le site (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Construction et opérations
19		Limiter l'utilisation d'équipement lourd aux heures de jour, dans la mesure du possible. (REEE – section 11.1 et DAT n° 2)	Construction et opérations
20		Entretien des véhicules et l'équipement et s'assurer qu'ils ont l'équipement d'atténuation de bruits. (REEE – section 11.1 et DAT n° 2)	Construction et opérations
21		Contrôler la vitesse de la circulation sur le site. (REEE – section 11.1 et DAT n° 2)	Opérations
22		Effectuer au moment propice le mélange des piles de compost afin d'éviter le développement de conditions anaérobies. (EASR – Section 11.1 et volume IV)	Opérations
23		Introduction d'oxygène dans les réacteurs de matières organiques digérées en anaérobies afin d'établir des conditions aérobies avant de les découvrir. (EASR – Section 11.1 et volume IV)	Opérations
24		Gérer le front de déchets du site d'enfouissement de manière efficace afin de réduire au minimum le potentiel d'émissions d'odeur. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Opérations
25		Appliquer le recouvrement journalier approprié au site d'enfouissement. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Opérations

Numéro	Composant environnemental (le cas échéant)	Engagement (Endroit où l'engagement a été pris dans la trousse de documents de l'EE)	Phase de projet
26		Réduire au minimum la surface des déchets découverts. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Opérations
27		Placement progressif du recouvrement final sur les parties achevées du composant d'enfouissement. (EASR – Section 11.1 et volume IV)	Opérations
28		Fournir des mesures de contrôle des odeurs pour les bassins de rétention des lixiviats et d'effluents traités. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Opérations et après-fermeture
29		Déterminer annuellement l'état d'avancement des demandes d'aménagement sur les terrains vacants où une utilisation sensible des terrains pourrait avoir lieu afin d'évaluer la nécessité de mesures d'atténuation du bruit. (REEE – section 11.10 et DAT n° 2)	Opérations
30		Géologie et hydrogéologie (Eaux souterraines)	Systèmes de confinement des lixiviats et des liquides mis au point pour le site d'enfouissement, les bassins de lixiviats et les cellules de traitement des matières organiques et de traitement des HCP. (REEE – section 11.1 et volume III)
31	Barrière pour le système de doublure de périmètre du site d'enfouissement, accompagnée du système de récupération des lixiviats et d'un SDCSL. (REEE – section 11.1 et volume III)		Construction, opérations et après-fermeture
32	Largeur adéquate de la zone tampon entre le composant d'enfouissement et la limite des terrains. (REEE – section 11.1 et volume III)		Construction et opérations
33	Fournir un contrôle de la qualité de construction de toutes les installations de doublure et de système de récupération. (REEE – section 11.1 et volume IV)		Construction et opérations
34	Fournir le suivi et l'entretien des composants de système de récupération des lixiviats et du SDCSL. (REEE – section 11.1 et volume IV)		Opérations et après-fermeture
35	Inspecter régulièrement l'équipement de construction et d'exploitation et les réparer rapidement s'ils ont des fuites. (REEE – section 11.1 et volume IV)		Opérations et après-fermeture
36	Surveillance géotechnique de l'affaissement du site d'enfouissement. (REEE – section 11.1 et volume III)		Opérations et après-fermeture
37	Eau de surface		Concevoir des systèmes de gestion des eaux de surface pour séparer les lixiviats et les liquides du traitement du ruissellement propre de l'eau de surface. (REEE – section 11.1 et volume IV)

Numéro	Composant environnemental (le cas échéant)	Engagement (Endroit où l'engagement a été pris dans la trousse de documents de l'EE)	Phase de projet
38		Réacheminer le ruissellement propre aux rigoles, aux fosses et aux bassins. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Construction et opérations
39		Concevoir des systèmes de fossés en fonction des charges pluviales. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Avant les opérations
40		Contrôler l'écoulement du site d'enfouissement post-aménagement afin qu'il corresponde aux conditions pré-aménagement dans la mesure du possible. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Avant et pendant les opérations
41		Enlèvement amélioré des sédiments dans la conception du système de GEP. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Avant et pendant les opérations
42		Mesures de contrôle de la sédimentation et de l'érosion. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Construction et avant et pendant les opérations
43		Concevoir et construire les doublures du composant et les systèmes de captage des lixiviats et des liquides afin de protéger les ressources d'eau de surface. (REEE – section 11.1 et volume III)	Avant les opérations et construction
44		Mise en œuvre d'un plan de contrôle des sédiments et de l'érosion au cours de la construction et des opérations. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Avant les opérations, construction et opérations
45		Reverdissage du recouvrement final du site d'enfouissement. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Opérations et après-fermeture
46		Fournir le suivi et l'entretien des bassins d'eaux pluviales; fournir des vannes sur les bassins lorsque cela est nécessaire selon le suivi permanent de la qualité de l'eau afin d'être en mesure d'évacuer en lot l'eau des bassins. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Opérations et après-fermeture
47		Fournir le suivi et l'entretien des systèmes de captage des lixiviats et des liquides. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Opérations et après-fermeture
48		Utiliser les pratiques exemplaires de gestion pour contrôler l'érosion jusqu'à l'établissement de la couverture végétale. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Construction, opérations et après-fermeture
49		Gérer l'eau de surface sur le site; contrôler l'évacuation des eaux pluviales hors site. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Opérations et après-fermeture
50		Utiliser, entreposer et entretenir (p. ex., remplissage de carburant, lubrification) tout l'équipement et les matériaux connexes dans un secteur éloigné des installations d'eau de surface	Opérations

Numéro	Composant environnemental (le cas échéant)	Engagement (Endroit où l'engagement a été pris dans la trousse de documents de l'EE)	Phase de projet
		de manière à réduire le potentiel de déversement de toute substance délétère dans les plans d'eau. (REEE – section 11.1 et volume IV)	
51		Inspecter régulièrement l'équipement de construction et d'exploitation et les réparer rapidement s'ils ont des fuites. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Construction et opérations
52		Élaborer un plan d'intervention en cas de déversement. (REEE – section 11.1 et volume IV)	Avant la construction et opérations
53		Élaborer un plan de contrôle des sédiments et de l'érosion dans le cadre du processus d'approbation du plan du site de la Ville d'Ottawa, pour la demande à l'EPA et à l'appui des demandes de permis à la CNS. (volume II, annexe K)	Avant la construction
54	Biologie	Maintenir les zones tampons de végétation périphériques existantes dans la mesure du possible. (REEE – section 11.1 et DAT n° 4)	Avant la construction et opérations
55		Éliminer progressivement la couverture végétale en séquence avec le développement du site. (REEE – section 11.1 et DAT n° 4)	Construction et opérations
56		Stabiliser et reverdir (ou utiliser d'autres matériaux appropriés aux conditions du site) les secteurs de sol perturbé ou exposé au cours de la construction. (REEE – section 11.1 et DAT n° 4)	Construction, opérations et après-fermeture
57		Tant qu'il est pratique, limiter l'étendue des secteurs perturbés et les stockages de sols, contrôler leur orientation (par rapport aux directions des vents dominants) et, pour les stockages qui resteront en place sur une longue période, les ensemercer pour établir de la végétation. (REEE – section 11.1 et DAT n° 4)	Construction et opérations
58		Planifier les activités de construction de manière à réduire au minimum la surface et la durée de l'exposition des sols, tant que cela est pratique. (REEE – section 11.1 et DAT n° 4)	Construction et opérations
59		Examen permanent de la condition du reverdissement et entretien. (REEE – section 11.1 et DAT n° 4)	Opérations et après-fermeture
60		Appliquer les pratiques exemplaires de gestion dans l'application des supprimeurs de poussières chimiques, des engrais, des pesticides et des herbicides et réduire au minimum leur utilisation dans la mesure du possible. (REEE – section 11.1 et DAT n° 4)	Construction, opérations et après-fermeture

Numéro	Composant environnemental (le cas échéant)	Engagement (Endroit où l'engagement a été pris dans la trousse de documents de l'EE)	Phase de projet
60		Mener toutes les activités de défrichage de la végétation à l'extérieur de la saison de reproduction des oiseaux. (REEE – section 11.1 et DAT n° 4)	Construction et opérations
61		Préparer un programme de sensibilisation des travailleurs afin d'éviter de faire du mal aux couleuvres tachetées (une espèce préoccupante), si elles sont dans les environs du site. (REEE – section 11.1 et DAT n° 4)	Construction et opérations
62		Gérer les déchets de manière efficace afin d'éviter d'attirer la faune et les organismes nuisibles, contrôler leurs populations tel que cela est permis et requis et effectuer des inspections périodiques pour surveiller l'efficacité du contrôle des organismes nuisibles. (REEE – section 11.1 et DAT n° 4)	Construction et opérations
63		Examiner l'habitat faunique important (HFI) avec la Ville d'Ottawa pendant son processus de planification et de délivrance de permis. (volume II, annexe K)	Avant la construction
64		Obtenir l'autorisation du MRN en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> avant de soumettre la demande de planification à la ville d'Ottawa en raison des nids d'hirondelles rustiques dans le coin nord-est du site. (volume II, annexe K)	Avant la construction
65		Aucun défrichage entre le 15 avril et le 15 août à moins qu'un biologiste qualifié n'ait d'abord vérifié la présence de nids (volume II, annexe K)	Construction
AA		Si des tortues serpentine sont découvertes, elles ne seront piégées qu'en conformité avec un permis obtenu à cet effet, comme requis par la Loi provinciale de 1997 sur la protection du poisson et de la faune. (réponse au commentaire du Ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF), 10Déc2015)	Construction et opérations
BB		Toutes les conditions de la Loi ontarienne de 2015 concernant les espèces envahissantes seront adressées lors de la construction du Site. (réponse au commentaire du Ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF), 10Déc2015)	Construction et opérations
CC		Avant tout projet de récupération et de relocalisation de poissons, un permis pour la collecte de poissons à des fins scientifiques sera obtenu auprès du Ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF).	Avant la construction et opérations

Numéro	Composant environnemental (le cas échéant)	Engagement (Endroit où l'engagement a été pris dans la trousse de documents de l'EE)	Phase de projet
		(réponse au commentaire du Ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF), 10Déc2015)	
66	Utilisation des terres et aspect socioéconomique	Maintenir des zones tampons appropriées entre les activités sur le site et l'utilisation des terres hors site proposées. (REEE – section 11.1 et DAT n° 5)	Construction et opérations
67	et Agriculture	Contrôler les émissions nuisibles hors site; c.-à-d. l'air, les odeurs et la poussière conformément aux normes du MEACC. (REEE – section 11.1 et DAT n° 3)	Construction et opérations
68		Maintenir des zones tampons végétales périphériques dans la mesure du possible; construire des écrans visuels là où il n'y a pas déjà un peuplement important d'arbres. (REEE – section 11.1 et DAT n° 5)	Construction et opérations
69		Offrir un plan de protection de la valeur des terrains (REEE – section 11.1; et REEE – section 15)	Construction et opérations
70		Offrir des avantages communautaires : une redevance annuelle par tonne de 0,47 \$ a été offerte à une association communautaire locale; cette redevance sera administrée par un nouveau groupe communautaire. Il n'y a toutefois eu aucune réponse à cette offre.	Opérations
71		Acheter des biens et des services locaux dans la mesure raisonnable du possible. (REEE – section 11.1 et DAT n° 5)	Construction et opérations
72		Réduire au minimum la génération et l'accumulation de litière sur le site. (REEE – section 11.1, DAT n° 5 et volume IV)	Construction et opérations
73		Utiliser des clôtures pare-papier pour empêcher les déchets traînés par le vent de quitter le site. (REEE – section 11.1, DAT n° 5 et volume IV)	Opérations
74		Nettoyer régulièrement la litière sur le site et dans les environs du site. (REEE – section 11.1, DAT n° 5 et volume IV)	Opérations
75		Établir une procédure pour recevoir des plaintes et y répondre. (REEE – section 11.1 et DAT n° 5)	Avant la construction et opérations
76		Déployer les meilleurs efforts pour établir un comité de liaison avec la communauté. (REEE – section 11.1; et REEE – section 15)	Avant les opérations
77	Ressources culturelles et patrimoniales	Si des ressources archéologiques sont découvertes, cesser immédiatement toute transformation du site et retenir les services d'un archéologue-conseil titulaire d'une licence pour effectuer les travaux archéologiques sur le terrain. (REEE – section 11.1 et DAT n° 6)	Construction et opérations

Numéro	Composant environnemental (le cas échéant)	Engagement (Endroit où l'engagement a été pris dans la trousse de documents de l'EE)	Phase de projet
78		Si des restes humains sont découverts, signaler la découverte à la police ou au coroner, ainsi qu'au registrateur des cimetières du ministère des Services aux consommateurs. (REEE – section 11.1 et DAT n° 6)	Construction et opérations
79		Si au cours du processus d'aménagement des ressources archéologiques ou des restes humains d'intérêt autochtone potentiel sont découverts, communiquer avec le Bureau de consultation des Algonquins de l'Ontario. (REEE – section 11.1)	Construction et opérations
80	Circulation	Effectuer les travaux d'amélioration de l'intersection requis au lieu d'accès du site sur le chemin Boundary (voie réservée aux virages à gauche pour entrer sur le site). (REEE – section 11.1 et DAT n° 9)	Avant les opérations
81		Fournir une zone de file d'attente sur le site d'une capacité suffisante pour éviter qu'une file d'attente de camions ne se forme sur le chemin Boundary. (REEE – section 11.1, DAT n° 9 et volume IV)	Avant les opérations

Remarque : Taggart Miller rendra compte de la surveillance de la conformité annuellement au MEACC quant à l'état de ces engagements jusqu'à ce que tous les engagements soient achevés ou abordés dans les conditions d'approbation de la LPE et de la LREO.